

Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec

**Mémoire soumis par la
Société professionnelle des auteurs, compositeurs du Québec et des artistes entrepreneurs
(SPACQ-AE)**



30 novembre 2024

Préambule

La Société professionnelle des auteurs, compositeurs du Québec et des artistes entrepreneurs (SPACQ-AE) est une association qui œuvre au respect des conditions de travail des créateurs.trices depuis maintenant 43 ans. Elle regroupe aujourd'hui plus de 700 membres qui profitent quotidiennement des nombreux services offerts par la société.

La SPACQ-AE représente les intérêts moraux, économiques et professionnels des auteur·e·s de chansons et des artistes entrepreneur·se·s francophones à travers le Canada, de tous les compositeur·trice·s de musique au Québec. Cette représentation se fait auprès de différents paliers décisionnels de pouvoirs publics et de l'industrie, ainsi qu'à travers la négociation, la conclusion et l'administration d'accords-cadres et d'ententes collectives.

Parmi les membres que nous représentons, deux tiers de nos membres sont des auteurs compositeurs de chansons et le tiers sont des compositeurs de musique de commande (tv, cinéma et théâtre). La SPACQ-AE détient neuf ententes collectives, qu'elle renouvelle et négocie afin d'encadrer le travail de ses membres compositeurs de musique de commande. Quant à nos membres œuvrant en chanson, les droits de leurs œuvres synchronisées à l'image sont négociés puis libérés par des accords de licence.

Notre mémoire aura pour objectif d'offrir des pistes de solutions au GTAAQ tout en exposant les intérêts des auteurs et compositeurs de chansons, pour lesquels des œuvres sont synchronisées ainsi que ceux des compositeurs de musique originale à l'image.

La SPACQ-AE soutient le mémoire soumis par l'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM). Le mémoire de la SPACQ-AE est soutenu par l'APEM.

Les pronoms personnels utilisés dans le présent mémoire, qu'ils soient utilisés au masculin, au féminin ou au neutre, incluent tous les autres genres et ne sont utilisés que pour faciliter la lecture.

Contexte: les enjeux de notre milieu

L'industrie audiovisuelle au Québec, qui se distingue par la créativité et le talent de ses artistes et artisans, ainsi que par le dynamisme de ses entreprises, est un secteur unique.

Ces dernières années, cette industrie a été confrontée à plusieurs bouleversements, tels que les évolutions technologiques, les nouvelles habitudes de consommation et la concurrence internationale accrue, notamment avec l'arrivée des géants du divertissement, en plus de surmonter d'importants défis, notamment un sous-financement chronique et une fiscalité moins compétitive.

Du côté de la musique composée à l'image, nous observons depuis des années une détérioration des conditions de travail de nos membres et celles de leurs collègues. Dans le contexte actuel où les compositeurs de musique à l'image sont souvent privés de la possibilité d'exploiter les bandes sonores, le Québec perd une partie de son patrimoine musical au lieu d'inscrire nos musiques dans la mémoire collective. Les budgets des productions cinématographiques et télévisuelles sont en baisse et ne suivent souvent pas l'inflation. On assiste également à l'avènement de l'intelligence artificielle, l'érosion des bonnes pratiques et une dévalorisation globale de la musique québécoise et de ses compositeurs.trices dans nos productions audiovisuelles. Le métier de compositeur est un métier qui a un impact réel et qui doit être protégé pour qu'il puisse continuer de faire rayonner les productions audiovisuelles d'ici.

La forte augmentation des besoins en production représente une opportunité pour le Québec de se démarquer des autres grandes régions du monde. Nous bénéficions d'une production québécoise qui est au cœur de notre culture et qui doit disposer des ressources nécessaires pour réaliser ses ambitions en matière de création, de production et d'exportation.

Il est donc essentiel que le Québec continue à se démarquer, en veillant à la compétitivité de notre industrie pour en assurer la pérennité.

Développement des recommandations	4
1) Stimuler la création et l'émergence des meilleurs talents, idées et histoires	4
2) Soutenir la production de contenus variés de qualité.....	4
A) Adopter de bonnes pratiques pour l'utilisation de musique dans les productions audiovisuelles	4
• Planifier la musique dès les premières étapes de production	4
• Respecter les ententes collectives.....	4
• Assurer une gestion adéquate des droits pour garantir l'accès aux œuvres	5
• Exiger que les rapports musicaux figurent parmi les preuves de dépôt à la reddition de compte	5
• Encadrer l'utilisation de la musique de librairie.....	5
• Soutenir la collaboration entre les secteurs de la musique et de l'audiovisuel	5
B) Mettre en place des incitatifs financiers et un cadre pour favoriser l'utilisation de la musique québécoise dans nos productions audiovisuelles	6
• Reconnaître aux compositeurs de musique à l'image le statut de producteur de bande sonore	6
• Exiger l'utilisation de musique québécoise pour accéder aux fonds publics.....	7
• Réserver des enveloppes spécifiques et distinctes pour la musique québécoise dans les productions audiovisuelles.....	7
4) Favoriser la diffusion et l'exploitation des contenus afin de les rendre accessibles pour tous les publics et écrans	8
• Rendre nos contenus audiovisuels accessibles sur toutes les plateformes.....	8
5) Améliorer la promotion des contenus à travers toutes les étapes de production et diffusion, dans les espaces tant traditionnels que numériques.....	9
A) Développer le public au-delà de nos secteurs	9
• Stimuler la promotion croisée grâce à la musique québécoise	9
• Encourager davantage les productions audiovisuelles mettant en scène la musique	10
6) Stimuler l'exportation et favoriser le rayonnement des contenus et des talents québécois sur les marchés internationaux.....	10
A) Renforcer la compétitivité internationale à travers un soutien adéquat à la création locale.....	10
7) Y a-t-il d'autres pistes de solutions ou d'autres éléments que vous aimeriez porter à l'attention du Groupe de travail?	11
A) Encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les productions	11
ANNEXE 1 : Synthèse des recommandations	13

Développement des recommandations

1) Stimuler la création et l'émergence des meilleurs talents, idées et histoires

L'émergence de talents concerne également la musique. Lorsqu'un film émergeant atteint une certaine reconnaissance, la trame sonore qui l'accompagne en récolte les fruits, et inversement. Qu'il s'agisse de musique synchronisée à l'image ou de compositions originales, cela représente une occasion précieuse pour nos créateurs de lancer, voire d'impulser, leur carrière, en étroite synergie avec les réalisateurs. Richard Grégoire avec la musique iconique des *Filles de Caleb* ou Cristobal Tapia de Veer, compositeur de la trame sonore de la série *"The White Lotus"*, sont de parfaits exemples. Non seulement leur musique a propulsé leur carrière, mais elle a également joué un rôle majeur dans la popularisation de ces séries, laquelle a su captiver le public par leur originalité.

Il est donc primordial de mettre en place des incitatifs visant à encourager la création et à favoriser l'émergence des talents les plus prometteurs, tant en musique qu'en audiovisuel, tout en veillant à ce que ces talents demeurent sur notre territoire.

2) Soutenir la production de contenus variés de qualité

A) Adopter de bonnes pratiques pour l'utilisation de musique dans les productions audiovisuelles

Pour que la musique québécoise contribue pleinement à la visibilité de nos productions, il est crucial d'assurer une collaboration optimale entre les secteurs de la musique et de l'audiovisuel, en mettant en œuvre et en adoptant des pratiques adéquates. Le secteur de l'audiovisuel a parfois une connaissance limitée des enjeux liés à la musique dans leurs productions et sont peu familiers avec les processus de libération des droits.

- **Planifier la musique dès les premières étapes de production**

La musique est trop souvent abordée tardivement, lors de la postproduction, avec peu de planification en amont. Il est essentiel que les équipes de production intègrent la musique dans leur processus dès les premières étapes, en planifiant leur vision musicale et en allouant un budget réaliste pour sa réalisation.

- Un poste dédié de « Superviseur musical »

Dans les productions étrangères, il est pratique courante qu'un poste de « superviseur musical » soit prévu dès les premières étapes du projet. Ce professionnel a pour responsabilité de négocier les droits relatifs à la musique préexistante et/ou de collaborer avec le compositeur de musique originale. Au Québec, ces tâches incombent généralement au directeur de postproduction. Il serait toutefois pertinent d'instaurer un tel poste dès la phase de préproduction, plutôt que de le limiter aux étapes de postproduction.

- Critère d'évaluation spécifique à la musique dans les programmes

Pour une planification optimale, nous recommandons que les critères d'évaluation des programmes de soutien à la production incluent une composante spécifique à la musique, tant sur le plan artistique que budgétaire.

Nous saluons l'initiative du programme de la SODEC Aide à la production télévisuelle – Bonification de la valeur de production, qui offre un soutien financier supplémentaire pour l'intégration d'œuvres musicales québécoises. Ce programme constitue une avancée encourageante pour promouvoir l'utilisation de musique locale dans les productions audiovisuelles.

- Enveloppe distincte et dédiée à la musique

Par ailleurs, il est essentiel que les productions disposent de leur budget musical dès les premières étapes, afin d'éviter tout imprévu. Ce point est détaillé plus bas à la page 7.

Cette planification va de pair avec une connaissance des réalités qui viennent avec le secteur de la musique, que ce soit pour la musique synchronisée ou pour de la musique originale. Il est d'une grande importance de sensibiliser les producteurs et les équipes audiovisuelles dès les premières années de carrière.

- **Respecter les ententes collectives**

La SPACQ-AE détient de nombreuses ententes collectives pour les compositeurs de musique à l'image. Les grilles de rémunération affichées dans nos ententes collectives représentent des tarifs minimums et ne constituent en aucun cas des normes de tarifs standards. Lors de l'établissement des tarifs de prestation, il est nécessaire de tenir compte du niveau de notoriété, d'expérience et du talent du compositeur ou de la compositrice. Il faut également tenir compte de la nature du service, du niveau de complexité et du délai de la commande. Les services qui sont de l'ordre de l'interprétation, des arrangements et de la réalisation de la bande maîtresse doivent être considérés en excès des tarifs

minimums, qui ne visent que le service de composition.

Le respect des ententes collectives garantit des négociations harmonieuses, améliore les conditions de travail de nos créateurs et permet de réinjecter nos investissements au sein même de notre province. En recourant aux contrats SPACQ-AE, nous favorisons l'adoption de normes rigoureuses et de bonnes pratiques, qui se traduisent ensuite par une qualité accrue de nos productions audiovisuelles. Il est essentiel de considérer les ententes collectives non pas comme des contraintes, mais comme des outils précieux au service de l'industrie.

- **Assurer une gestion adéquate des droits pour garantir l'accès aux œuvres**

Dans le but de garantir un accès durable aux œuvres audiovisuelles et de faciliter l'exportation de nos productions, il est essentiel que les droits soient libérés adéquatement. Il est important de négocier les droits musicaux dans une perspective à long terme, en prenant en compte les enjeux internationaux, car trop souvent ces droits ne sont pas négociés dans cette optique et ne tiennent pas compte de l'exportabilité des productions. Les budgets nécessaires doivent être prévus et les bailleurs de fonds doivent vérifier la présence de licences valides afin de prévenir toute violation des droits d'auteur. Dans une optique de faciliter l'accès à long terme aux œuvres audiovisuelles et d'encourager leur exportation, il serait pertinent d'envisager une aide additionnelle spécifiquement dédiée à la libération des droits.

- **Exiger que les rapports musicaux figurent parmi les preuves de dépôt à la reddition de compte**

Bien que simple à remplir, un relevé musical ("cue sheet") doit être complet et indiquer le titre de l'œuvre, l'auteur/compositeur, l'éditeur (s'il y a lieu), la durée et le type d'utilisation. Toutes les œuvres musicales préexistantes et les œuvres musicales à l'image d'un film ou d'une émission de télévision doivent être indiquées.

Les rapports de contenu musical sont cruciaux car ils permettent aux Sociétés de gestion de droits d'auteur, comme la SOCAN au Canada, d'identifier les diffusions publiques et aller collecter l'argent, afin que les compositeurs et autres ayants droit reçoivent leurs redevances d'exécution publique. Aucune rémunération ne peut être effectuée sans un relevé musical dûment rempli pour les musiques utilisées.

Bien que les relevés musicaux soient généralement renseignés par le monteur de musique à l'image, le coordonnateur de production ou le compositeur, il est important de responsabiliser les producteurs de tous les domaines de l'audiovisuel (y compris pour les œuvres d'expérience immersive) à l'importance des relevés musicaux. Non seulement des rapports de contenu musical sont requis lorsqu'il y a une diffusion publique, mais sans ces rapports, ces exécutions demeureraient non identifiées et donc impayées.

Dans la perspective d'améliorer les processus existants et d'assurer la juste rémunération de nos créateurs, il serait crucial d'envisager l'obligation de soumettre les rapports musicaux parmi les preuves de dépôt à l'étape de reddition de compte.

- **Encadrer l'utilisation de la musique de librairie**

Dans l'éventualité où une production choisirait de ne pas inclure de musique originale ni d'œuvres préexistantes, mais préférerait recourir à des œuvres issues de librairies musicales, il serait primordial d'éviter l'utilisation de librairies étrangères. Cela pourrait nuire à la qualité de nos productions et limiter l'exportabilité de nos œuvres audiovisuelles.

Dans le cas où des fonds publics seraient utilisés, il serait préférable de privilégier les librairies musicales québécoises, qui respectent pleinement les principes éthiques et juridiques de la Loi sur le droit d'auteur et garantissent une rémunération équitable pour les auteurs et compositeurs, en établissant des licences avec ces derniers plutôt qu'en recourant à des cessions complètes et perpétuelles de leurs droits. L'entreprise Premium Beat était un bon exemple mais celle-ci a été achetée par Shutterstock en 2015¹. Les Studios Octave, Ray-on, Intermède Music ou Sonomar² sont quelques-unes des entreprises québécoises qui offrent des librairies musicales de créateurs québécois. On garantit par le fait-même non seulement une meilleure protection des droits des créateurs, mais également une juste reconnaissance de leur travail, dans le respect des équilibres contractuels et économiques du secteur.

- **Soutenir la collaboration entre les secteurs de la musique et de l'audiovisuel**

Il est important de maintenir et d'augmenter le financement d'activités et de programmes qui favorisent les rencontres et les échanges entre les secteurs de la musique et de l'audiovisuel. Des formations comme celles organisées par la SPACQ-AE (*Camp créatif au BEAM* ou *MTL à l'image*) ou l'INIS (*Développer une relation créative optimale entre réalisateur et compositeur*) permettent d'améliorer la compréhension mutuelle et de stimuler les collaborations créatives. C'est aussi une manière d'encourager les nouveaux talents à adopter de bonnes pratiques en début de leur carrière, en plus de stimuler les relations artistiques et bâtir les relations d'affaires de demain.

¹ <https://www.premiumbeat.com/blog/premiumbeat-joins-shutterstock/>

² <https://octavemusicagency.com/545-moods> (et <https://www.grenier.qc.ca/actualites/36550/les-studios-octave-lancent-oma>), <http://ray-on.ca/en/#services>, <https://intermedemusic.com/fr/librairies/>, <https://sonomar.ca/fr/collections-d-effets-sonores/>

B) Mettre en place des incitatifs financiers et un cadre pour favoriser l'utilisation de la musique québécoise dans nos productions audiovisuelles

Nos musiques influencent directement la qualité des productions audiovisuelles et jouent un rôle déterminant dans leur adoption par le public. L'utilisation de musique locale dans nos productions audiovisuelles contribue d'une part au développement de notre public, et contribue financièrement au secteur d'autre part. L'utilisation de musique étrangère est à limiter au maximum, car cela prive notre secteur de fonds, principalement publics, et de redevances lorsque ces productions sont diffusées.

- **Reconnaître aux compositeurs de musique à l'image le statut de producteur de bande sonore**

La majorité des compositeurs de musique originale sont des artistes entrepreneurs (AE). Sur le plan juridique, ils exercent principalement en tant qu'artistes en entreprise individuelle (enregistrée ou non) ou sous forme de société par actions (incorporée). D'une part, ils possèdent le contrôle artistique, technique et financier de l'œuvre musicale, d'autre part il sont responsables de la rétention du service et sont responsables de l'investissement en assumant ou en partageant les risques.

- **Contrôle (artistique, technique et financier)**

Le compositeur chargé d'une œuvre musicale originale ne se contente pas d'assurer la dimension artistique de la création musicale et le suivi rigoureux du projet tout au long de son développement. Il en assume également la responsabilité sur le plan technique, en prenant en charge l'ensemble de l'équipement nécessaire ainsi que le matériel musical, sans omettre la sélection du lieu d'enregistrement, qu'il s'agisse d'un espace loué ou de sa propre propriété. En outre, il est tenu de veiller au respect des délais de livraison et à la gestion des aspects financiers du projet, notamment en supervisant l'élaboration et le suivi du budget.

- **Rétention de service**

Le compositeur s'engage à fournir au producteur ses services personnels ou les services personnels de la personne identifiée à cette fin au contrat de composition, pour composer et livrer la maquette, le matériel d'écoute et la version finale de l'œuvre musicale, selon les modalités et conditions prévues au contrat de composition et à l'entente collective. La composition est l'équivalent de livrer une partition, une mélodie. Le compositeur livre donc au minimum la maquette et au maximum l'œuvre finale (incluant la bande maîtresse), qui représentent les livrables tels que définis par plusieurs de nos ententes collectives³.

Bien que la *Loi sur le statut de l'artiste*⁴ nécessite une évolution, elle définit actuellement le producteur comme "une personne ou une société qui retient les services d'artistes en vue de produire ou de représenter en public une œuvre artistique dans un domaine visé au premier alinéa de l'article 1;". Les compositeurs de musique à l'image retiennent des services en étant signataires des contrats avec les sous-traitants, puisqu'il leur incombe de retenir les services d'interprètes vocalistes et/ou instrumentistes membres de l'Union des artistes (UDA) et/ou de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ).

- **Investissement et risque**

Au-delà de la supervision artistique, technique et financière, ainsi que de la rétention de services, les compositeurs investissent dans les moyens de production qui ne figurent pas dans leur cachet de composition. Ils consacrent des ressources considérables à l'acquisition d'équipement, à la recherche (dont la valeur se mesure en temps et, par conséquent, en coût), à la coordination et à la gestion logistique, tout en assurant la livraison de services de production complets en vue de l'obtention d'une bande maîtresse.

Les compositeurs endossent ou partagent les risques, tant sur le plan artistique, technique que financier. La livraison d'une trame sonore représente en réalité une coproduction entre le producteur audiovisuel et le producteur de la bande maîtresse, constituant ainsi une œuvre hybride, où les risques sont également partagés.

Une pratique très courante, découlant souvent d'une désorganisation de la postproduction, est le retard dans la rédaction et la signature des contrats des compositeurs. La majorité des compositeurs doivent souvent financer eux-mêmes la production, parfois sur des périodes de plusieurs mois. Cette pratique, et ce risque partagé, permet à la production de négocier de manière plus serrée, sachant que la majeure partie du travail a déjà été entamée et que des frais, souvent importants, ont été engagés par le compositeur.

³<https://www.spacq-ae.ca/wp-content/uploads/2021/03/Ententes-collectives-AQPM-Television-Entente-collective-SPACQ-AQPM-Television.pdf> et <https://www.spacq-ae.ca/wp-content/uploads/2021/03/Ententes-collectives-AQPM-Film-et-telefilm-Entente-collective-SPACQ-AQPM-Film.pdf>

⁴ <https://www.legisquebec.gc.ca/fr/document/lc/s-32.1>

Plusieurs de nos membres ont souvent dû mettre sur la glace ou mettre fin à une production musicale dû à l'absence de contrat ou même de fonds. Nous soulignons l'importance de respecter les ententes collectives et de prévoir une enveloppe distincte et dédiée à la musique en début de projet. Les conséquences de ces pratiques sont importantes, notamment sur le plan psychologique pour nos artistes.

Il est donc impératif que les compositeurs de musique à l'image détiennent les droits nécessaires à la production et à l'exploitation de leurs œuvres, et soient reconnus en tant que producteurs des bandes maîtresses de leurs trames sonores. Il est temps de permettre aux créateurs de musique originale d'obtenir un statut réaliste, aligné avec leurs investissements et leurs services de production. Actuellement, ces créateurs ne sont pas représentés dans les programmes de financement actuels et n'ont pas d'accès au crédit d'impôt. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les fonds publics investis dans les productions audiovisuelles génèrent un cercle vicieux, privant les créateurs de leurs droits à promouvoir et exploiter leurs œuvres.

Aux fins de la Loi, le « producteur » est défini comme étant le « particulier responsable de la prise de décisions concernant le film tout au long du développement du projet et de la production du film »⁵. Les compositeurs de musique à l'image sont responsables de la prise de décisions concernant la composition et la livraison de la bande maîtresse tout au long du développement du projet et de la production du film. En leur accordant le statut de « producteurs délégués », ils seraient également admissibles au crédit d'impôt.

- À titre comparatif, en France :

Le domaine de la musique à l'image, qui inclut les trames sonores pour films, séries, publicités et jeux vidéo, représente une part croissante des revenus pour les compositeurs. La répartition des droits et la propriété des bandes maîtresses dans le domaine de la musique à l'image relèvent principalement des négociations entre les parties (compositeur, éditeur, producteur). Certains compositeurs négocient pour conserver la propriété des bandes maîtresses, une pratique plus courante pour les compositeurs qui jouissent d'une notoriété importante ou ceux opérant de manière indépendante. Lorsque des compositeurs financent eux-mêmes la production de leur musique ou travaillent sans commande directe, ils peuvent automatiquement conserver leurs bandes maîtresses, sauf s'ils choisissent de les céder.⁶

- **Exiger l'utilisation de musique québécoise pour accéder aux fonds publics**

Il est nécessaire d'introduire des critères spécifiques en matière de dépenses musicales locales pour pouvoir accéder aux fonds publics. Une manière d'atteindre cet objectif serait de conditionner l'admissibilité aux crédits d'impôts pour qu'un minimum de 75% des dépenses soient consacrées à des œuvres musicales québécoises (synchronisation de musique préexistante ou composition originale) et démontrer qu'un minimum de 75% du minutage total de la trame sonore soit constitué d'œuvres dont les ayants droits sont québécois.

À titre d'exemple, pour que les producteurs de spectacle soient admissibles au crédit d'impôt, le spectacle doit obtenir un minimum de 5 points sur un total de 9 points. Selon l'OCCQ⁷, les dépenses fiscales (crédit d'impôt) représentaient en 2021-2022 79% des dépenses de l'administration publique québécoise pour le cinéma et l'audiovisuel comparativement à 20% de dépenses directes (subventions).

Cette mesure inciterait la préservation des fonds publics au Québec, l'optimisation des dépenses fiscales de l'administration publique, la diminution de l'utilisation de la musique de librairie, souvent effectuée avec des fonds publics, de garantir des investissements dans le secteur musical, tout en assurant le maintien d'une offre musicale riche et diversifiée, bénéfique à la fois pour nos productions et pour notre culture.

- **Réserver des enveloppes spécifiques et distinctes pour la musique québécoise dans les productions audiovisuelles**

Selon l'étude «Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec» publié par l'Observatoire de la Culture et des communications (OCCQ)⁸, la valeur globale de la production cinématographique et télévisuelle au Québec a connu une hausse de 15% (409 M\$) par rapport à 2021-2022. Après une année de baisse due à la pandémie de COVID-19 et une reprise en 2021-2022, le volume de production a atteint un nouveau sommet historique (3 215 M\$ c. 2 806 M\$ en 2021-2022), et il a plus que doublé depuis les 10 dernières années.

La valeur de la production télévisuelle indépendante a augmenté de 85 M\$ (+10% par rapport à 2021-2022), et le nombre d'œuvres télévisuelles québécoises ne cesse d'augmenter depuis 2018-2019. La valeur de la production cinématographique a quant à elle bondi pour atteindre 270 M\$ et le nombre de longs métrages a augmenté de 15% (94

⁵ <https://sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/lignes-credit-impot-production-cinema-tele-mars-2024-3.pdf>

⁶ <https://boutique.cnm.fr/la-musique-a-l-image.html> et <https://boutique.cnm.fr/les-contrats-de-la-musique.html>

⁷ <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/culture/index.html?theme=depenses-admin>

⁸ <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/profil-industrie-audiovisuelle-quebec-edition-2024-pdf.pdf>

productions c. 78 en 2021-2022), soit les plus hauts niveaux atteints des 10 dernières années. Les recettes de guichet des films québécois ont augmenté de 81% (15 M\$ c. 9 M\$ en 2022) et l'assistance à des films québécois est en constante progression (12,0 % c. 8,8 % en 2022).

Pourtant, selon des données provenant de la SODEC et diffusées lors de l'événement "Quand la musique rencontre l'image" organisé par l'APEM en 2024, un maigre 3,02% du devis total de la production cinématographique était consacrée en moyenne à la musique (dont 25% à la composition de musique sur mesure et 75% à la libération de droits musicaux). Du côté des séries télévisées, c'est plutôt 1,75% du devis total de la production qui était consacré en moyenne à la musique (dont 60% à la composition de musique sur mesure et 40% à la libération de droits musicaux).⁹

Les équipes de production doivent donc disposer d'incitatifs clairs pour privilégier l'utilisation de musique québécoise. Le budget alloué à la musique devrait constituer une enveloppe distincte, non interchangeable avec d'autres postes budgétaires. Les sommes initialement prévues pour la musique sont, malheureusement et trop souvent, redirigées vers d'autres postes budgétaires puisque la musique est traitée à l'étape de postproduction.

Il est donc crucial d'établir des enveloppes spécifiques pour la musique, afin que nos trames sonores puissent pleinement soutenir nos productions.

4) Favoriser la diffusion et l'exploitation des contenus afin de les rendre accessibles pour tous les publics et écrans

- **Rendre nos contenus audiovisuels accessibles sur toutes les plateformes**

Il est essentiel de prendre en compte les nouvelles habitudes de consommation des jeunes générations. Ces dernières, notamment les plus jeunes, ne se contentent plus de consommer des contenus audiovisuels uniquement via les canaux traditionnels. Les plateformes de diffusion en continu (PSD), les réseaux sociaux et les écrans connectés occupent désormais une place centrale dans leur quotidien.

Selon l'Enquête québécoise sur la découverte des produits culturels et le numérique 2023 publiée par l'OCCQ¹⁰, ce sont les internautes âgés de 15-29 ans (80%) et de 30-44 ans (75%) qui représentent la majorité de l'auditoire qui utilise Internet pour la découverte de films et de séries (Tableau 1.4).

L'environnement numérique regorge de contenu, accessible selon différentes modalités de visionnement, ainsi que d'informations tant sur les œuvres que sur les artistes de l'industrie audiovisuelle. Parmi l'auditoire internaute, les moins de 45 ans ont plus tendance que les aînés à consulter leur entourage, des bandes-annonces et extraits et les médias sociaux (Figure 2.2.1a) pour découvrir des contenus audiovisuels. Pour les 15-29 ans, 67% utilisent les médias sociaux pour découvrir des œuvres audiovisuelles (Figure 2.3.2a). Quant à la langue de visionnement des séries et des films, seulement le quart des 15 à 29 ans (26 %) regardent des séries et films en français, comparativement à 44% des 30 à 44 ans, 52% des 45 à 64 ans et à 60% des 65 ans et plus (Figure 2.7a).

Afin de garantir l'accès des Québécois, et en particulier des jeunes, à des œuvres produites localement et financées par des fonds publics, il est crucial d'adopter une stratégie de distribution flexible et adaptée aux nouvelles réalités numériques. Il ne suffit pas de produire du contenu de qualité, il faut également le rendre facilement accessible, sur les plateformes qu'ils utilisent. Cela implique de développer des mécanismes de distribution qui permettent une diffusion fluide et transparente sur tous les types d'écrans, en particulier ceux que les jeunes utilisent le plus : smartphones, tablettes, plateformes de vidéo à la demande, réseaux sociaux, etc.

Le fait que nos meilleures productions télévisuelles fassent l'objet d'un important battage médiatique avant d'être reléguées sur des plateformes de diffusion exclusives et payantes, telles que Tou.tv, Extra, illustre l'inaccessibilité de nos œuvres à un public plus large et plus jeune. L'idée est de rendre les produits audiovisuels disponibles sur les plateformes qu'ils fréquentent, en utilisant des formats adaptés, mais aussi en intégrant des éléments de promotion et de diffusion qui répondent à leurs attentes et comportements numériques.

Une telle approche permettrait non seulement de renforcer la visibilité de la production locale, mais également de maintenir un lien solide avec les jeunes générations, tout en leur offrant un accès direct aux œuvres financées par des fonds publics. Cela favoriserait également l'exportation de la culture québécoise, car ces œuvres, une fois accessibles à un large public,

⁹ Données provenant de la SODEC à partir d'un échantillon représentatif de longs métrages de fiction québécois des dernières années et sur un échantillon de production ayant eu accès au programme d'Aide à la production télévisuelle – Bonification de la valeur de production. Ces montants peuvent différer d'un type de production à l'autre.

¹⁰ <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-decouverte-produits-culturels-numerique-2023.pdf>

ont plus de chances d'être partagées, commentées et promues à travers les frontières. Il devient donc impératif de penser la diffusion et l'exploitation des contenus à travers le prisme des nouvelles pratiques de consommation, pour que les œuvres locales puissent réellement rayonner dans l'espace numérique global.

5) Améliorer la promotion des contenus à travers toutes les étapes de production et diffusion, dans les espaces tant traditionnels que numériques

A) Développer le public au-delà de nos secteurs

La culture québécoise forme un tout. Nos artistes et créateurs passent d'un secteur à l'autre à différents moments de leur carrière et personifient des référents communs qui nous unissent. Même si nos ambitions n'ont pas de frontières, le premier public de nos secteurs sont les québécois et les québécoises.

- **Stimuler la promotion croisée grâce à la musique québécoise**

L'inclusion de musique locale permet aux productions audiovisuelles de rejoindre un public plus large. Les auteurs compositeurs de chansons préexistantes, autant que les compositeurs de musique, participent très souvent à la promotion des productions, et bénéficient à leur tour de cette utilisation de leur musique. Il faut inciter l'utilisation de cette promotion croisée dans les pratiques d'affaires et les programmes.

Dans le cas de l'inclusion de pièces préexistantes synchronisées, les artistes enthousiastes de voir l'une de leurs œuvres synchronisées dans une production, contribuent très souvent à la promotion de celle-ci, notamment sur leurs plateformes en ligne. Les publications des artistes sur ces plateformes contribuent à ajouter une visibilité considérable aux productions, en invitant leurs adeptes à découvrir une nouvelle production audiovisuelle.

Pour la musique originale composée sur l'image, les compositeurs assurent la promotion de la trame sonore bien au-delà de sa diffusion en salle ou de la période de diffusion télévisée. Cette démarche est particulièrement notable lorsqu'ils disposent des droits d'exploitation de leur trame sonore, tant au Canada qu'à l'étranger.

Selon l'Enquête québécoise sur la découverte des produits culturels et le numérique 2023 publiée par l'OCCQ¹¹, les résultats montrent que les personnes qui consomment un certain produit culturel ont plus tendance à consommer un autre produit culturel que celles qui ne le consomment pas. Il a été observé que les personnes qui font partie de l'auditoire de la musique sont plus nombreuses en proportion que les autres à faire partie de l'auditoire des séries et films (89% c. 71%; Tableau 1.2).

Inversement, la musique tire parti de la visibilité qu'elle peut obtenir grâce à sa diffusion à l'écran. Luminate a récemment publié son rapport annuel sur la musique pour l'année 2023¹², dans lequel sont analysées les tendances mondiales de consommation musicale et les tendances marquantes au cours de l'année écoulée. Selon ce rapport, Luminate a observé une influence croissante des plateformes de cinéma, de télévision et de streaming à la demande, telles que Netflix, dans la stimulation de la découverte musicale ainsi que dans l'augmentation des indicateurs de diffusion en continu pour les artistes, qu'ils soient contemporains ou d'une autre époque.

La bande sonore du film *Anna*, réalisé par Charles Olivier Michaud, illustre les retombées significatives qui peuvent découler de la récupération, par le compositeur, de la bande maîtresse de son œuvre. Dans le cadre d'un budget limité, le compositeur avait négocié la majeure partie des droits d'édition ainsi que la propriété de la bande maîtresse. Cela lui a permis d'inscrire le film dans divers festivals indépendants dédiés à la musique. Le film a remporté le prix de la meilleure musique originale au *Los Angeles Independent Film Festival*, ce qui a ensuite permis au compositeur de signer une entente avec un agent américain. Ce démarchage a été entrepris à ses propres frais, sans bénéficier d'aucun soutien financier.

Parallèlement, la trame sonore du film *Ru* réalisé par Kim Thúy a été mis en ligne par son compositeur et compte aujourd'hui 54,000 écoutes sur Spotify et 10,000 écoutes sur Apple Music, permettant au film de rayonner au-delà de sa vie en salle, et au-delà de nos frontières. Ces exemples illustrent enfin, de manière éloquent, l'engagement actif des compositeurs dans la valorisation des œuvres audiovisuelles, au-delà des circuits traditionnels de diffusion, pour peu qu'ils disposent des moyens appropriés.

En France, le rapport annuel 2023 de la SACEM indique une progression significative des revenus tirés de la synchronisation musicale, notamment grâce à l'essor des PSD vidéo et à une demande croissante dans les domaines du

¹¹ <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-decouverte-produits-culturels-numerique-2023.pdf> (page 21)

¹² <https://luminatedata.com/reports/yearend-music-industry-report-2023/>

cinéma, des séries, et des publicités¹³. Les outils modernes et la stratégie orientée vers la juste valorisation des droits d'auteur de la SACEM a permis une hausse des collectes et des répartitions pour ses membres, y compris les créateurs travaillant dans la musique à l'image. Cette tendance reflète l'importance accrue de la musique dans les productions audiovisuelles et l'impact positif de nouvelles opportunités numériques dans ce domaine.

Avec des stratégies de promotions croisées, vient la consommation croisée de nos produits audiovisuels et musicaux ainsi que de ses publics. Il est donc essentiel d'encourager l'utilisation de cette forme de promotion croisée au sein des pratiques commerciales et des programmes de financement.

- **Encourager davantage les productions audiovisuelles mettant en scène la musique**

Les productions dont les concepts mettent particulièrement en valeur la musique connaissent un grand succès. Étant donné que ces variétés, fictions et documentaires génèrent également des retombées significatives pour la musique québécoise, et par conséquent pour notre culture, il serait pertinent que ces productions soient particulièrement encouragées et financées.

Les côtes d'écoute des émissions comme « La Voix » (1,6 millions d'auditeurs en moyenne), « Chanteur masqué », « Star Académie » (1,5 Million d'auditeurs en moyenne) ou « Révolution » (1 million d'auditeurs en moyenne)¹⁴ démontrent clairement la portée de nos productions audiovisuelles et le rôle qu'elles peuvent jouer dans la promotion de nos musiques.

Par ailleurs, le public québécois a toujours pu compter sur la télévision pour faire des découvertes musicales. Hors, la population québécoise, qui consomme la musique de plus en plus sur des plateformes de musique en ligne étrangères, est encouragée à ne pas consommer des contenus locaux et est de moins en moins exposée à sa propre musique.

Il est crucial d'inciter les productions audiovisuelles de variété à permettre aux auteurs, compositeurs et interprètes vocalistes québécois d'interpréter leurs œuvres plutôt que des reprises de pièces musicales étrangères. Ce sont des fonds publics québécois qui sont utilisés, en fin de compte, pour libérer des droits qui bénéficient à des créateurs hors de nos frontières.

- **Stimuler la découvrabilité hors ligne à l'école**

Le gouvernement provincial doit favoriser l'accès à la culture québécoise au sein de tous les établissements d'enseignement qu'il soutient. L'offre culturelle destinée aux jeunes générations doit recevoir un soutien financier conséquent et être mise en avant auprès du corps enseignant. Il devrait être simple et évident d'identifier et d'intégrer nos œuvres dans les programmes scolaires, que ce soit dans les écoles, les cégeps ou les universités. Ces établissements devraient également jouer un rôle de médiation culturelle en invitant des artistes et des artisans à proposer des prestations et des conférences. L'école doit ainsi initier un premier contact qui contribuera à faire rayonner notre culture tout en renouvelant son public.

6) Stimuler l'exportation et favoriser le rayonnement des contenus et des talents québécois sur les marchés internationaux

A) Renforcer la compétitivité internationale à travers un soutien adéquat à la création locale

L'exportation des œuvres québécoises, qu'elles soient audiovisuelles ou musicales, dépend en grande partie de la capacité du secteur à offrir des productions de haute qualité, ce qui passe par des conditions de travail et de rémunération adéquates pour les créateurs.

Il est donc crucial d'allouer des budgets réalistes et suffisants pour la musique originale, afin de garantir la création de contenu musical à la hauteur des ambitions internationales. En effet, pour qu'un projet musical québécois se distingue à l'international, il faut des moyens financiers qui permettent d'engager une main-d'œuvre de qualité, incluant des interprètes, des chefs d'orchestre, des copistes, des assistants, etc. Sans un financement adéquat, il devient difficile, voire impossible, de produire de la grande musique, essentielle à la compétitivité des productions québécoises sur les marchés internationaux.

La musique à l'image en France est un secteur clé soutenu par plusieurs institutions, notamment la SACEM et le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée), qui jouent un rôle important dans la valorisation et l'accompagnement

¹³ <https://rapportannuel2023.sacem.fr/>

¹⁴ [Cotes d'écoute du dimanche 22 septembre 2024 pour l'émission Chanteurs masqués](#)

[Cotes d'écoute du dimanche 6 octobre 2024 pour l'émission Révolution.](#)

[Cotes d'écoute du dimanche 7 avril 2024 pour l'émission La Voix.](#)

[Cotes d'écoute pour l'édition 2022 de l'émission Star Académie.](#)

de la création musicale originale dans les œuvres audiovisuelles. Les compositeurs de musique à l'image en France, comme Alexandre Desplat et d'autres figures majeures, continuent de contribuer à la renommée internationale des œuvres audiovisuelles du pays et d'illustrer la vitalité de la scène musicale française.

À titre d'exemple, la SACEM accompagne les compositeurs à travers des aides à la création de musique originale et des programmes de promotion, tels que ceux organisés au Festival de Cannes. Ces initiatives visent à accroître la visibilité des talents français dans le cinéma et l'audiovisuel. Des événements comme « Spot the Composer » ou des « masterclasses » organisés par la SACEM lors de festivals visent à créer des synergies entre compositeurs, réalisateurs et producteurs, tout en mettant en avant de nouveaux talents, notamment féminins. En 2023, la SACEM a versé 2 430 967 €¹⁵ en soutien aux musiques à l'image, cinéma et audiovisuel. Pour sa part, le CNC finance la création musicale pour les productions audiovisuelles, avec des subventions dédiées à l'intégration de musiques originales dans les films, séries, ou documentaires.

L'exode des talents québécois, qui cherchent souvent des opportunités à l'étranger en raison de la faiblesse des budgets locaux et des conditions de travail difficiles, représente un frein majeur à la pérennité de nos industries musicale et audiovisuelle et à leur rayonnement international. En investissant dans des budgets plus conséquents pour la musique à l'image, le gouvernement et les producteurs permettent non seulement de soutenir nos talents locaux, mais aussi de renforcer la compétitivité de nos productions à l'échelle mondiale.

De plus, des productions de qualité, rendues possibles par des rémunérations justes et appropriées pour les créateurs québécois, ont plus de chances de se distinguer et de se vendre à l'international. En garantissant un soutien financier suffisant à la création locale, nous créons ainsi les conditions propices pour que les talents québécois puissent se faire connaître au-delà de nos frontières, tout en assurant la durabilité de notre culture et de notre industrie créative.

En résumé, pour stimuler l'exportation des contenus québécois et favoriser leur rayonnement à l'international, il est indispensable d'investir dans des budgets réalistes pour la musique à l'image, de soutenir les créateurs locaux et de leur fournir les moyens nécessaires pour produire des œuvres d'envergure internationale. Ce faisant, nous renforçons non seulement notre industrie locale, mais nous facilitons aussi l'exportation de notre culture à l'échelle mondiale.

7) Y a-t-il d'autres pistes de solutions ou d'autres éléments que vous aimeriez porter à l'attention du Groupe de travail?

A) Encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les productions

L'avènement de l'intelligence artificielle (IA) touche désormais tous les secteurs, et l'industrie audiovisuelle et musicale ne fait pas exception. L'IA offre un potentiel considérable, notamment dans la création musicale, la production audiovisuelle, et l'automatisation de certaines étapes de la chaîne de production. Toutefois, son utilisation soulève des questions éthiques et juridiques qui nécessitent une attention particulière, en particulier concernant le respect des droits d'auteur et la protection des créateurs.

Il est impératif d'encourager les productions à recourir à des services d'utilisation éthique de l'IA à chaque étape de leur processus créatif et de production, tel que Musical AI¹⁶. Cela inclut la sélection de technologies respectueuses des normes de propriété intellectuelle et l'intégration de mécanismes garantissant que les droits des artistes et créateurs soient préservés, tout en permettant une innovation responsable.

L'une des principales préoccupations réside dans l'utilisation des œuvres musicales pour entraîner les systèmes d'IA générative, tels que ceux impliqués dans la fouille de texte ou l'analyse de données massives. Si les compositeurs de trames sonores ne détiennent pas les droits sur leurs bandes maîtresses, leurs œuvres peuvent être utilisées sans leur autorisation pour former des modèles d'IA, ce qui prive les créateurs de toute reconnaissance, crédit et rémunération. Ce phénomène contribue à l'érosion du droit moral et économique des artistes, tout en donnant une part disproportionnée de contrôle aux grandes entreprises technologiques sur le contenu créatif québécois.

Pour cette raison, il est crucial de permettre aux compositeurs et créateurs de musique originale de conserver les droits sur leurs œuvres, y compris les bandes maîtresses, afin d'éviter que leurs créations ne soient exploitées par des systèmes d'IA sans leur consentement.

¹⁵ <https://rapportannuel2023.sacem.fr/>

¹⁶ <https://www.wearemusical.ai/>

L'IA doit être une force de progrès, mais elle doit avant tout respecter la créativité humaine, en reconnaissant et en valorisant les contributions des artistes à chaque étape de sa mise en œuvre. L'enjeu est de taille, car il s'agit non seulement de protéger les droits des créateurs d'aujourd'hui, mais aussi de garantir la souveraineté culturelle québécoise et la pérennité des industries audiovisuelle et musicale dans les décennies à venir.

Conclusion

Le mandat du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec est crucial pour l'avenir du secteur et de notre culture. La SPACQ-AE remercie le Groupe pour l'opportunité de contribuer aux consultations et de présenter un mémoire. Notre association demeure disponible pour discuter des propositions mises de l'avant et suivra attentivement l'évolution du processus et étapes à venir, auxquelles nous espérons contribuer.

ANNEXE 1 : Synthèse des recommandations

La musique pour accroître le rayonnement de nos productions audiovisuelles

La musique joue depuis longtemps un rôle fondamental dans les productions audiovisuelles. En soutenant l'image et en enrichissant la narration, elle agit comme un personnage audible, s'immisce dans les scènes, soutient le jeu d'acteur, éclaire l'intention du réalisateur, pour communiquer des émotions, un sous-texte que les mots ne peuvent pas toujours exprimer. Sans apparaître à l'écran, la musique québécoise contribue concrètement au produit audiovisuel final, en plus de marquer profondément l'imaginaire collectif.

Nous souhaitons que nos musiques soient utilisées à leur plein potentiel afin qu'elles puissent continuer de contribuer au rayonnement du secteur audiovisuel québécois.

Afin de permettre à la musique d'accroître le rayonnement de nos productions audiovisuelles, la SPACQ-AE soumet les 15 recommandations suivantes qui seront développées en répondant au questionnaire du GTAAQ:

A) Adopter de bonnes pratiques pour l'utilisation de musique dans les productions audiovisuelles

1. Planifier la musique dès les premières étapes de production
2. Respecter les ententes collectives
3. Assurer une gestion adéquate des droits pour garantir l'accès aux œuvres
4. Exiger que les rapports musicaux figurent parmi les preuves de dépôt à la reddition de compte
5. Encadrer l'utilisation de la musique de librairie
6. Soutenir la collaboration entre les secteurs de la musique et de l'audiovisuel
7. Renforcer la compétitivité internationale à travers un soutien adéquat à la création locale
8. Encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les productions

B) Mettre en place des incitatifs financiers et un cadre pour favoriser l'utilisation de la musique québécoise dans nos productions audiovisuelles

9. Reconnaître aux compositeurs de musique à l'image le statut de producteur de bande sonore
10. Exiger l'utilisation de musique québécoise pour accéder aux fonds publics: conditionner l'admissibilité aux crédits d'impôts à la condition qu'un minimum de 75% des dépenses soient consacrées à des œuvres musicales québécoises et démontrer qu'un minimum de 75% du minutage total de la trame sonore soit constitué d'œuvres dont les ayants droits sont québécois
11. Réserver des enveloppes spécifiques et distinctes pour la musique québécoise dans les productions audiovisuelles

C) Développer le public au-delà de nos secteurs

12. Rendre nos contenus audiovisuels accessibles sur toutes les plateformes
13. Stimuler la promotion croisée grâce à la musique québécoise
14. Encourager davantage les productions audiovisuelles mettant en scène la musique
15. Stimuler la découvrabilité hors ligne à l'école